



Message de la Préfecture - Mercredi 13 juillet 2022

Message de la préfecture des Yvelines relatif à la pollution à l'ozone. Le niveau information et recommandations risque d'être atteint **mercredi 13 juillet 2022**. Merci de bien vouloir respecter les recommandations fichier ci-dessous.



Cette mesure recommandée par plusieurs établissements, sous la responsabilité du préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, met en place le dispositif d'information et de recommandation.

Mesures applicables aux usagers de la route :

- Réduire la vitesse sur l'ensemble de la région Île-de-France :
 - à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
 - à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h ;
 - à 70 km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides normalement limitées à 90 km/h ainsi que sur les routes nationales et départementale limitées à 80 km/h ou à 90 km/h.
- Utiliser les véhicules peu polluants (électrique, GNV, etc.).
- Différer les déplacements sur l'Île-de-France.
 - Repousser les conduites de conduite apaisée.
 - Privilégier le covoiturage.
- Emprunter prioritairement les réseaux de transport en commun.
 - Privilégier les modes actifs de déplacement (marche, vélo, etc.).